



BUDGET PRIMITIF 2023

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023 dans le respect des principes budgétaires.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 est conforme au rapport d'orientations budgétaires présenté le 14/11/2022 et il s'articule autour des objectifs municipaux suivants :

- Ne pas recourir au levier fiscal
- Poursuivre le travail d'optimisation des bases fiscales
- Adapter les tarifs municipaux (concessions, salle des fêtes, forfait chauffage)
- Optimiser le service public (non-remplacement, prestataire de service...)
- Réduire les dépenses énergétiques
- Aller vers le 100% dématérialisé
- Verdir la flotte de véhicule
- Optimiser les subventions et services aux associations et au C.C.A.S.
- Amplifier la politique de vente de biens immobiliers / mobiliers
- Contracter un emprunt pour financer le Plan Pluriannuel d'Investissement

PROJET BP 2023

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	CHARGES A CARACTERE GENERAL	ATTENUATION CHARGES
	2 100 000 €	200 000 €
	CHARGES DE PERSONNEL	PRODUITS DOMAINE
	5 566 000 €	754 000 €
	AUTRES CHARGES COURANTES	IMPOTS ET TAXES
	1 143 000 €	4 835 000 €
	CHARGES FINANCIERES	DOTATIONS PARTICIPATIONS
	100 000 €	3 455 000 €
	AUTRES DEPENSES	PRODUITS GESTION COURANTE
	21 000 €	230 000 €
DOTATION AMORTISSEMENT	AUTRES PRODUITS	
450 000 €	0 €	
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	OPERATION REGIE + AMORTISSEMENT	
200 000 €	106 000 €	
TOTAL	TOTAL	
	9 580 000 €	9 580 000 €
INVESTISSEMENT	REMBOURSEMENT DETTE	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT
	245 000 €	200 000 €
	EQUIPEMENT	DOTATION AMORTISSEMENT
	3 854 000 €	450 000 €
	SUBVENTION EQUIPEMENT	SUBVENTIONS
	175 000 €	2 432 000 €
	OPERATION REGIE + AMORTISSEMENT	FCTVA + TA
	106 000 €	473 000 €
OPERATION PATRIMONIALES	EMPRUNT	
50 000 €	355 000 €	
TOTAL	TOTAL	
	4 430 000 €	4 430 000 €

I - LE BUDGET PRINCIPAL

a) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

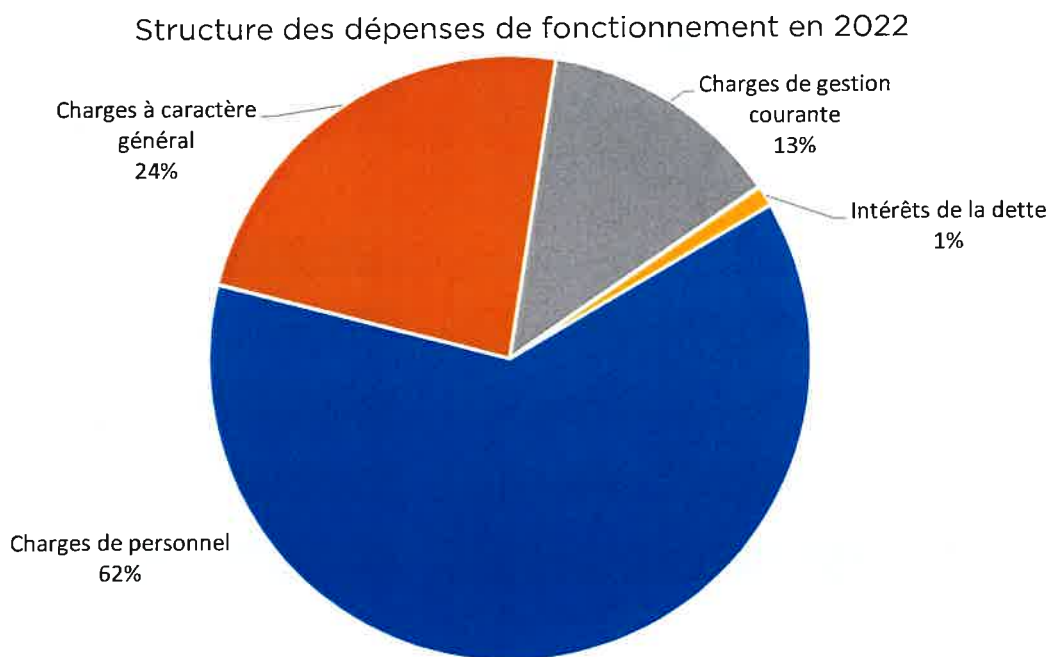
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

	Dépenses de fonctionnement	BP 2022	BP 2023	Evol° 2023/22
011	Charges à caractère général	1 966 000 €	2 100 000 €	6.82%
012	Charges de personnel	5 100 000 €	5 566 000 €	9.13%
65	Autres charges gestion courante	1 194 000 €	1 143 000 €	-4.28%
66	Charges financières	105 000 €	100 000 €	-4.77%
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000 €	0%
	Total	8 375 000 €	8 919 000 €	6.50%

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'élèvent à 8.9M € soit une augmentation de 6.50 % par rapport au budget primitif 2022.

Les principaux postes de dépenses sont les charges de personnel (62% des DRF) et les charges à caractère général (24% des DRF).



o Les charges à caractère général

Les charges à caractère général progressent de 6.82 % par rapport à 2022.

Les principales augmentations proviennent de :

- Du contexte inflationniste, les fluides, carburant, denrées alimentaires...
- De la reprise en régie du centre de loisirs sur une année complète
- De l'augmentation des contrats d'assurance

o Les autres charges de gestion courante

Elles baissent de 4.28 %, par rapport à 2022 principalement liée à une forte baisse des subventions de fonctionnement suite à la reprise en régie du centre de loisirs.

La subvention vers le budget annexe Hôtel Saint Pierre est stable : 10 000 €

La subvention vers le budget autonome CCAS baisse : 200 000 €

La répartition des subventions aux associations par domaine :



o Les charges financières

Les charges financières sont en baisse de près de 5%, par rapport à 2022.

Cela s'explique par la régularisation en 2022 des remboursements de notre part sur l'emprunt transféré à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie depuis 2020 en 2022.

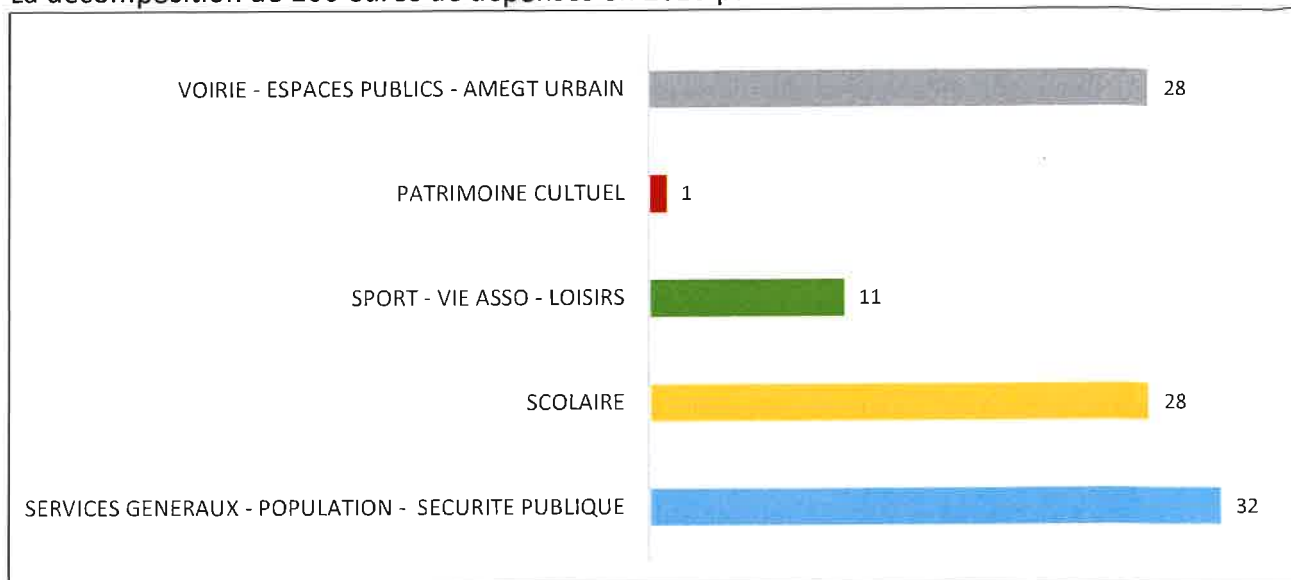
o Les charges de personnel

Avec une inscription au budget primitif 2023 de 5.5 M€, il est le premier poste de dépense du budget et représente 62% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre connaît une hausse de 9.13 % par rapport à 2022.

Cette croissance des charges de personnel s'explique par :

- La prise en compte des obligations statutaires : hausse du SMIC, revalorisation et avancement d'échelon
- Les augmentations des cotisations
- L'augmentation du contrat d'assurance du personnel
- Les mouvements de personnel : recrutement, départ en retraite et arrivée
- La reprise du centre de loisirs en régie

La décomposition de 100 euros de dépenses en 2023 par domaine :



On ne peut que constater une augmentation globale des dépenses de fonctionnement, principalement liée au contexte national et international :

- les fluides
- les décisions de l'Etat sur la rémunération

b) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

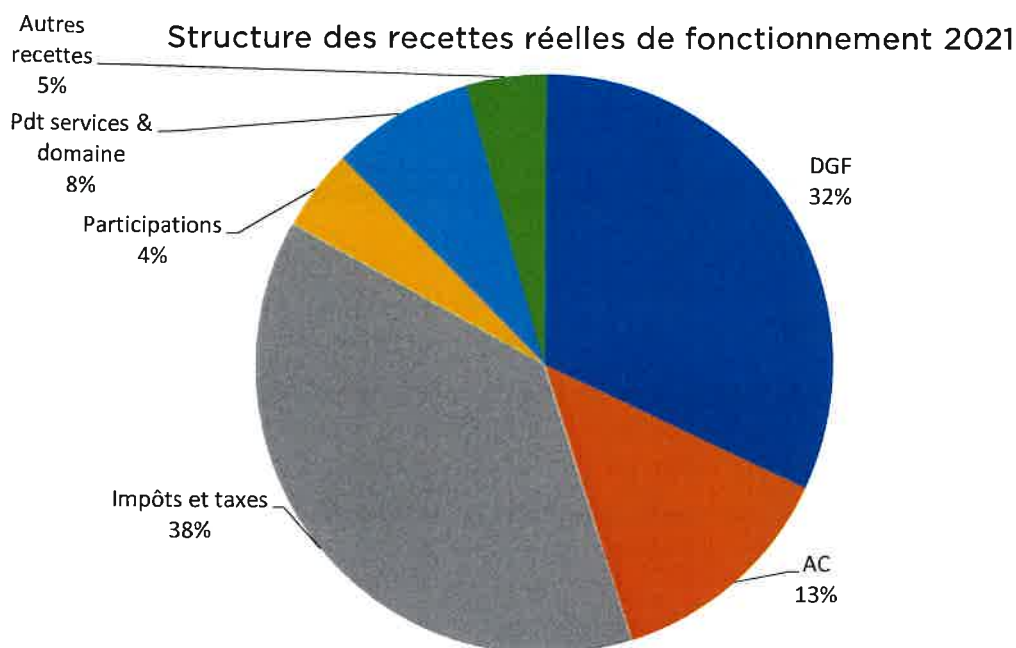
✓ **Les recettes réelles de fonctionnement 2022 : 9 474 000 €**

Les recettes de fonctionnement enregistrent les sommes perçues par la commune au titre des prestations fournies comme la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs, des loyers, des remboursements d'assurance ; ainsi que les impôts locaux et les dotations versées par l'Etat et divers organismes.

	Recettes de fonctionnement	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
013	Atténuation de charges	150 000 €	200 000 €	33.33%
70	Produits des services	672 000 €	754 000 €	12.20%
73	Impôts et taxes	4 502 000 €	4 835 000 €	7.40%
74	Dotations, subventions	3 409 000 €	3 455 000 €	1.35%
75	Autres produits de gestion	160 000 €	230 000 €	43.75%
77	Produits exceptionnels	30 000 €	0 €	-100%
	Total	8 923 000 €	9 474 000 €	6.18%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 9.5M€, elles sont en

progression de 6.18% par rapport au budget primitif de 2022.



o Les impôts et taxes

Le montant est estimé à 4.8M €. Ce poste de recettes représente 38 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce poste est constitué principalement de la fiscalité locale (Taxe foncière, taxe d'habitation...) : +200 K€ par rapport à 2022.

La municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023, en sachant que les bases fiscales devraient augmenter d'environ 7% nationalement.

Taux d'imposition communaux :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TAUX TH	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%
TAUX FB	20,11%	20,11%	20,11%	20,11%	42,21%	50,02%
TAUX FNB	27,31	27,31	27,31	27,31	27,31	32,36

Revalorisation nationale des bases programmée dans la loi de finances

2017	2018	2019	2020	2021	2022
0,40%	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%

Produits fiscaux

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (prev)
PRODUIT TH	771 850	750 424	785 070	803 328	73 141	89 154
PRODUIT FB	1 097 161	1 118 285	1 159 937	1 188 964	2 377 131	2 876 460
PRODUIT FNB	238 189	240 292	245 069	248 553	249 231	304 669
FNGIR	26 607	26 578	26 598	26 598	26 598	26 598
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	168 053	159 647	163 391	171 117	187 643	136 789
COEFFICIENT CORRECTEUR	0	0	0	0	-416 940	-417 030
TOTAL	2 107 200	2 303 477	2 380 065	2 438 560	2 496 804	3 016 640

o La fiscalité indirecte

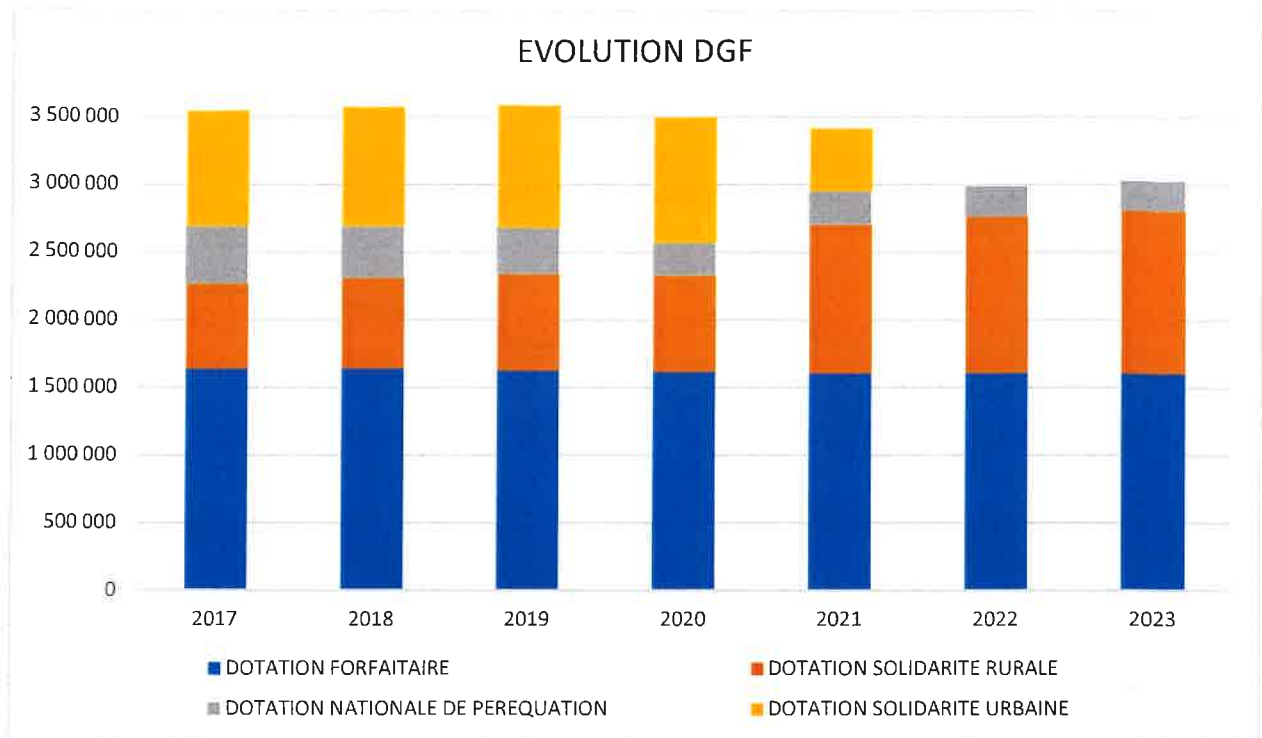
- ✓ La taxe additionnelle aux droits de mutation : la commune perçoit, depuis 2017, une taxe sur les transactions immobilières intervenant sur le territoire. Le montant est estimé à 350 k€
- ✓ L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : 1 235 k€

o Dotations, subventions et participations

Le montant des recettes liées aux dotations, subventions et participations est estimé à 3.4M€ soit une stabilisation par rapport à 2022.

DOTATIONS DE L'ETAT

	2016 (14 communes)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
POPULATION INSEE AU 01/01	9 941	10 021	10 056	9 932	9 828	9 720	9 699	9 600
DOTATION FORFAITAIRE	1 661 392	1 635 623	1 637 951	1 625 842	1 617 422	1 608 334	1 607 657	1 605 000
DOTATION SOLIDARITE RURALE	553 038	633 166	673 231	713 296	713 296	1 098 053	1 156 730	1 200 000
<i>dont fraction bourg centre</i>	287 892	329 604	350 460	371 316	371 316	545 894	572 762	589 000
<i>dont fraction péréquation</i>	172 087	197 020	209 487	221 954	221 954	221 954	221 954	222 000
<i>dont fraction Cible</i>	93 059	106 542	113 284	120 026	120 026	330 205	362 014	389 000
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	371 606	420 569	378 512	340 661	236 608	242 789	222 583	222 000
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	774 763	855 754	885 905	910 980	934 102	467 051	0	0
DGF TOTALE = FORFAITAIRE + DSU + DSR + DNP	3 360 799	3 545 112	3 575 599	3 590 779	3 501 428	3 416 227	2 986 970	3 027 000



o Les produits des services et du domaine

Les produits de services et du domaine s'élèvent à 754 K€, une progression de 12% par rapport à 2022. Ces recettes proviennent principalement des services aux usagers (restauration scolaire, accueil de loisirs, activités jeunes).

La reprise en régie du centre de loisirs sur une année complète va générer des recettes supplémentaires.

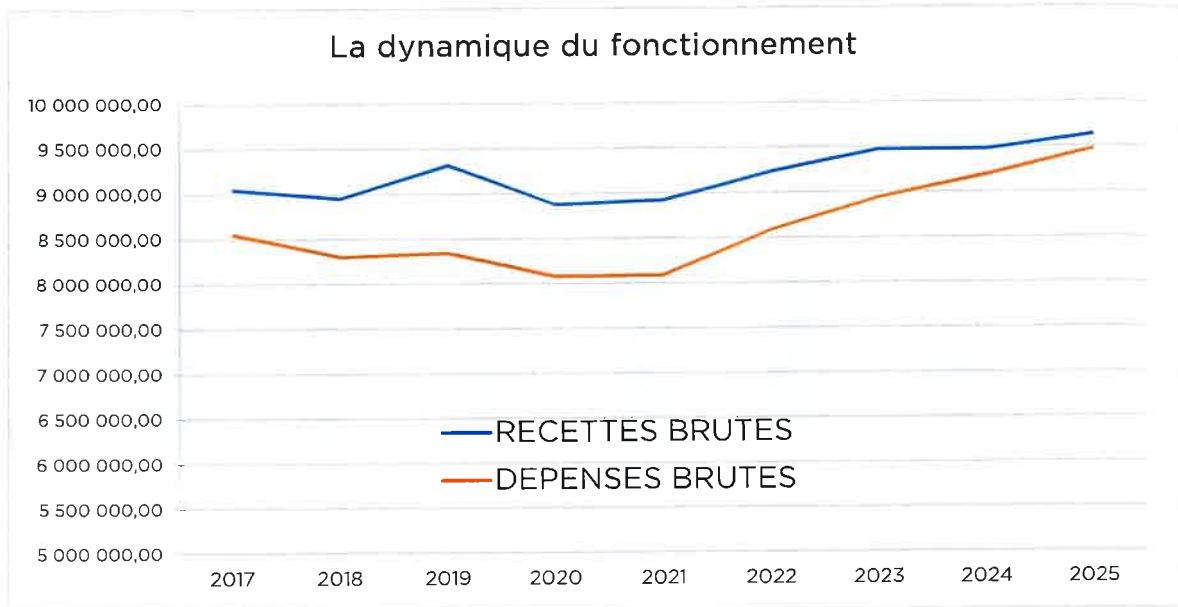
o Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 430 K€, Ce poste est constitué des loyers des immeubles et des remboursements des assurances de personnel.

On constate une augmentation globale des recettes de fonctionnement, cette dernière est liée majoritairement à la fiscalité.

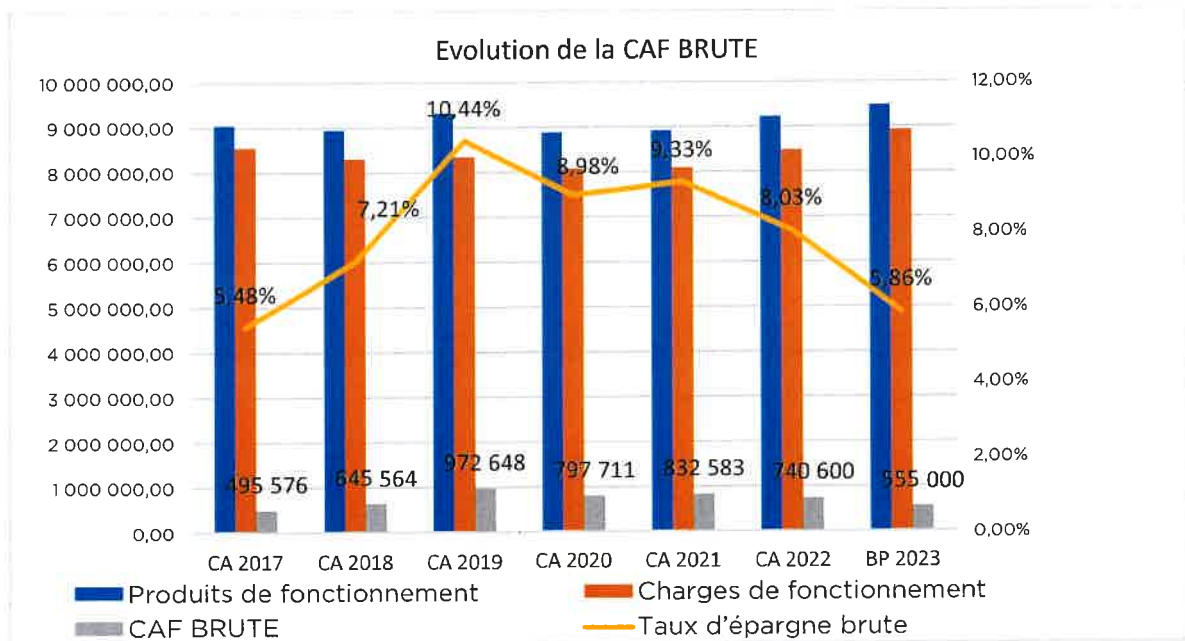
c) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT –DEPENSES & RECETTES

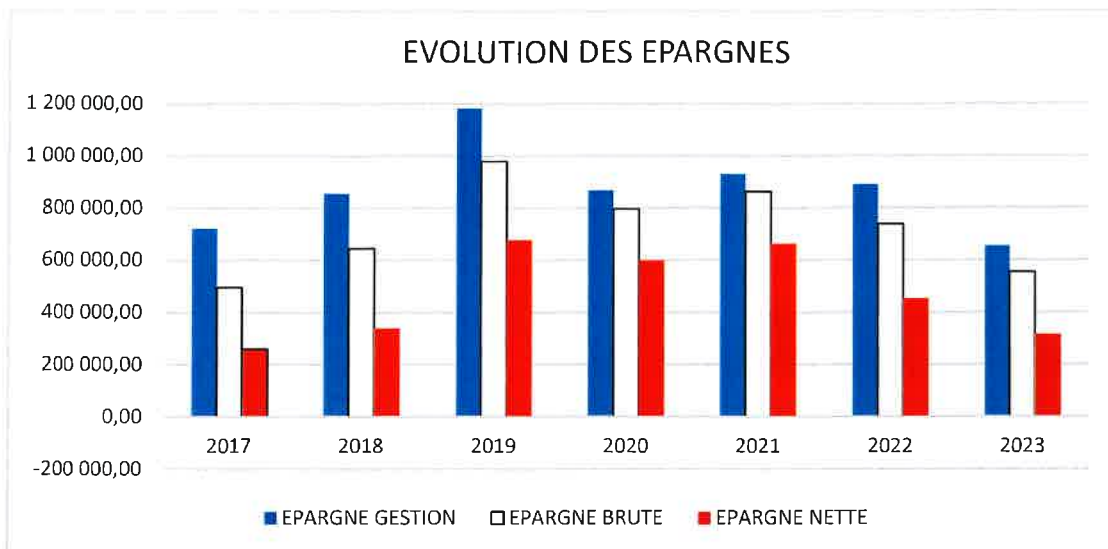
o Evolution des dépenses & recettes



L'effet ciseau s'éloigne chaque année grâce à tous les efforts exercés sur la section de fonctionnement mais persiste sur l'avenir à cause notamment des fortes augmentations attendues sur les fluides.

o L'épargne





L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'Epargne Brute correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'Epargne Nette correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette. Elle exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible (autofinancement).

En 2023, la Ville disposera d'un autofinancement évalué à hauteur de 200 000 €.

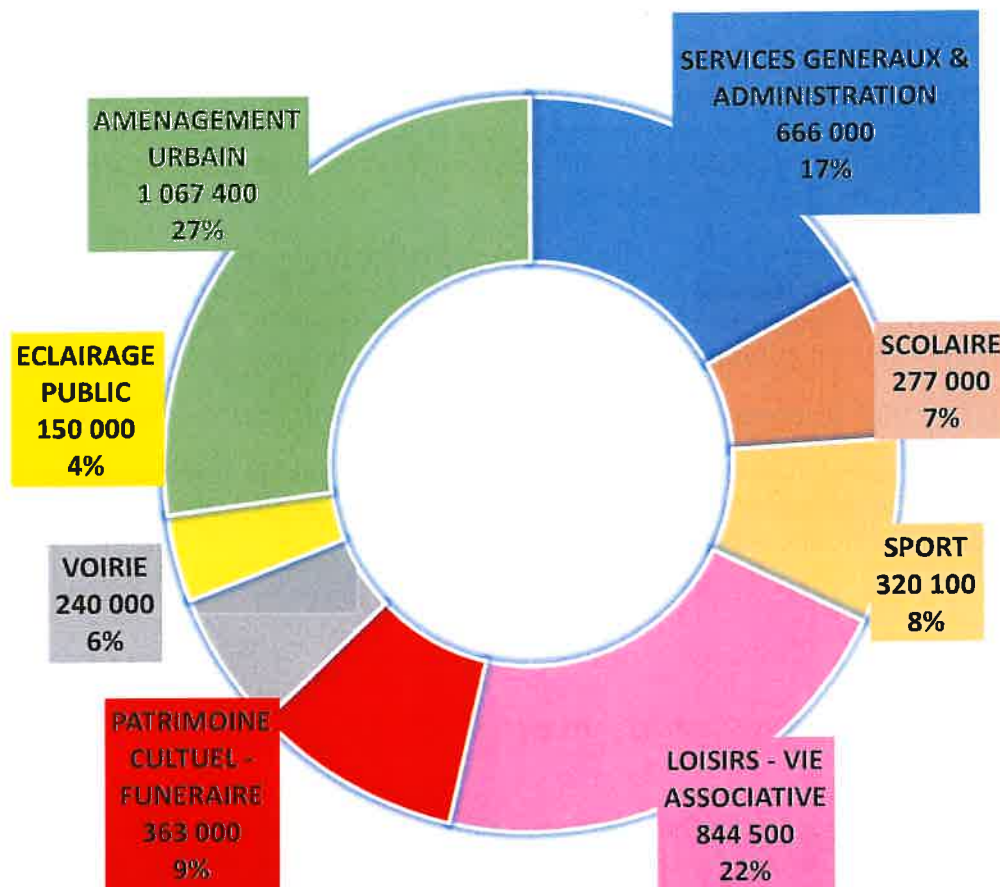
Il est donc essentiel de continuer à maîtriser les charges de fonctionnement en 2023 afin de ne pas dégrader l'épargne nette et de ne pas avoir à recourir massivement à l'emprunt pour financer les investissements.

d) LA SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Lié aux projets de la ville à moyen et long terme, il contribue à l'accroissement du patrimoine communal. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

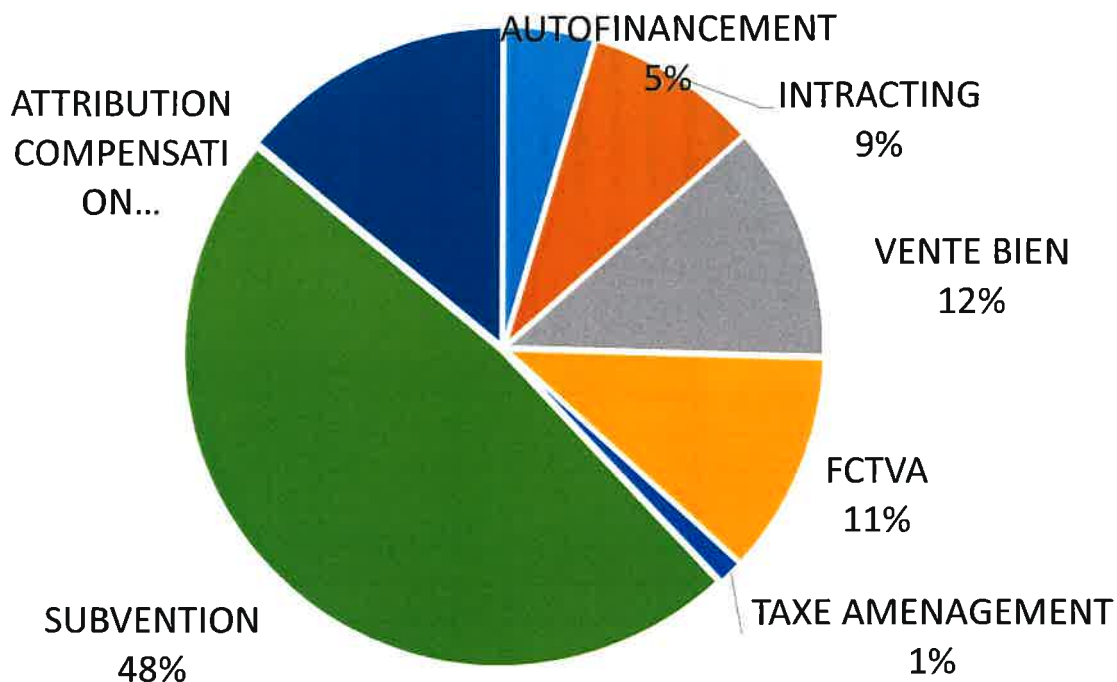
Les dépenses d'équipement pour un total de 3.9 M€ sont réparties ainsi :

COMPETENCE	BP 2023
SERVICES GENERAUX & ADMINISTRATION	666 000
SCOLAIRE	277 000
SPORT	320 100
LOISIRS - VIE ASSOCIATIVE	844 500
PATRIMOINE CULTUEL - FUNERAIRE	363 000
VOIRIE	240 000
ECLAIRAGE PUBLIC	150 000
AMENAGEMENT URBAIN	1 067 400
TOTAL DEPENSE EQUIPEMENT	3 928 000



e) LA SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

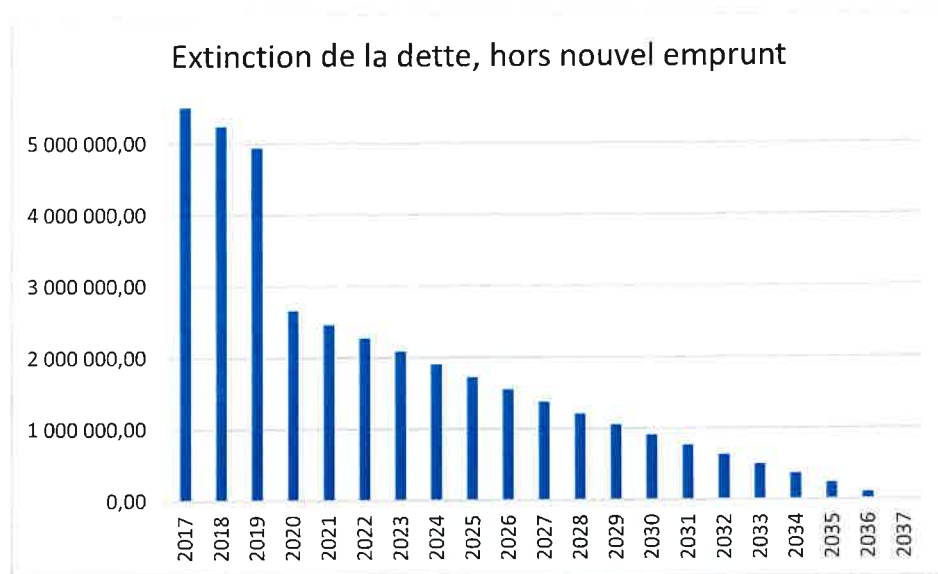
Le montant total des recettes réelles d'investissement s'élève à 3 925 000 € décomposé comme suit :



f) LA DETTE

Le capital restant dû s'élève à 2 273 430.01 euros au 01er janvier 2023 sur le budget général. Sans nouvel emprunt contracté, la dette s'éteindra en 2037.

La dette par habitant est de 235 euros ; ce qui reste largement inférieur à 796, ratio pour la strate équivalente.



	2020	2021	2022	2023
Intérêts de la dette	71 849,87	66 371,88	60 728,21	55 843,88
Remboursement du capital	195 015,07	199 102,18	184 245,44	185 312,64
Emprunts souscrits	0	0	0	0
Nb emprunts en cours	16	16	14	14
Encours de la dette au 31/12	2 656 777,63	2 457 675,45	2 273 430,01	2 088 117,37
Capacité désendettement au 31/12	3,33	3,37	3,67	3,90

g) LES RATIOS

Les ratios financiers des collectivités locales du secteur communal sont précisés dans l'article R. 2313-1 du CGCT. Ils correspondent aux données synthétiques sur la situation financière des communes prévues au 1° du troisième alinéa de l'article L. 2313-1. 10 ratios sont obligatoires pour les communes appartenant à la strate des collectivités de 5 000 à 10 000 habitants.

Ces indicateurs ont pour objectifs d'accroître la transparence et l'information des citoyens ainsi que permettre le positionnement de la collectivité par rapport aux autres, mais ils doivent être interprétés avec prudence. En effet, la situation de deux communes avec le même nombre d'habitants peut être très différente en fonction du mode de gestion des services municipaux ou de sa situation géographique. Les éléments de comparaison de cette note sont issus de données de la DGCL.

	MVA CA 2021 (9720)	MVA CA 2022 (9699)	MVA BP 2023 (9699)	RATIOS NATIONAUX 2021 CONNUS PAR	
				de 5 000 à 10 000 hab	de 10 000 à 20 000 hab
1 DEPENSE REELLE FONCTIONNEMENT / POPULATION	832	875	920	944	1099
2 PRODUIT IMPOSITION / POPULATION	235	295	314	517	594
3 RECETTE REELLE FONCTIONNEMENT / POPULATION	918	951	977	1158	1305
4 DEPENSE EQUIPEMENT / POPULATION	156	205	367	298	297
5 ENCOURS DETTE / POPULATION	253	234	234	796	829
6 DOTATION GLOBALE FONCTIONNEMENT / POPULATION	351	308	312	154	170
7 DEPENSE PERSONNEL / DEPENSE REELLE FONCTIONNEMENT	59,38%	61,91%	62,41%	57,60%	60,40%
9 DEPENSE REELLE FONCT + REMBOURSEMENT CAPITAL / RECETTE REELLE FONCT	92,90%	95,01%	96,68%	88,70%	91,00%
10 DEPENSE EQUIPEMENT / RECETTE REELLE FONCTIONNEMENT	17,03%	21,55%	37,59%	25,70%	22,80%
11 ENCOURS DETTE / RECETTE REELLE FONCTIONNEMENT	27,54%	24,65%	24,00%	68,70%	63,50%

II – LES BUDGETS ANNEXES

- BUDGET ANNEXE HOTEL SAINT PIERRE

Ce budget d'un montant global de 125 000 euros s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	BP 2022	BP 2023
SECTION FONCTIONNEMENT	74 000,00 €	78 000,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	47 000,00 €	47 000,00 €

Ce budget fait l'objet d'une subvention annuelle du budget général de 10 000 euros. L'emprunt s'achèvera en 2040 avec un capital restant dû au 01er janvier 2023 de 431 679.41 euros.

- **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VIETTE LE MESNIL MAUGER**

Ce budget d'un montant global de 1 000 010 euros s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	BP 2022	BP 2023
SECTION FONCTIONNEMENT	600 010,00 €	600 010,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	400 000,00 €	400 000,00 €

Les études et modifications du permis d'aménager pour le lancement de la tranche 2 et 3 devraient démarrer en 2023.

- **BUDGET ANNEXE BRASSERIE SAINT JULIEN LE FAUCON**

Ce budget d'un montant global de 36 000 euros s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	BP 2022	BP 2023
SECTION FONCTIONNEMENT	4 000,00 €	21 000,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	100 000,00 €	15 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT	100 000,00 €	15 000,00 €
-------------------------------	---------------------	--------------------

Les travaux de réhabilitation ont été achevés en 2022 ; l'amortissement des biens et subventions va donc débuter en 2023.

III – BUDGET CONSOLIDE

- **SYNTHESE DES BUDGETS**

ANNEE 2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	9 580 000	4 430 000	14 010 000
BUDGET ANNEXE HOTEL SAINT PIERRE	78 000	47 000	125 000
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VIETTE LE MESNIL MAUGER	600 010	400 000	1 000 010
BUDGET ANNEXE BRASSERIE SAINT JULIEN LE FAUCON	21 000	15 000	36 000
BUDGET ANNEXE COMMERCE 92 AVENUE JEAN JAURES	4 000	600 000	604 000
BUDGET CONSOLIDE	10 283 010	5 492 000	15 775 010

- **DETTES CONSOLIDES**

Au 01ier janvier 2023, il n'y a pas d'emprunt toxique sur l'ensemble des budgets. L'encours de la dette s'établit de la manière suivante :

ANNEE 2023	NB CONTRATS	ENCOURS AU 01/01
BUDGET PRINCIPAL	13	2 273 430
BUDGET ANNEXE HOTEL SAINT PIERRE	1	431 679
BUDGET CONSOLIDE	14	2 705 109

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 014-200064996-20221213-20221213124A-BF